

Déclaration d'accessibilité

Nicolas s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027 ;
- Actions réalisées en 2023-2025 ;
- Plan d'actions 2025-2027.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site web : <https://www.nicolas.com/>

État de conformité

Le site <https://www.nicolas.com/> est considéré comme **non conforme** avec le RGAA version 4.1.2 car le site en cours d'audit.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le service clients de Nicolas pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message <https://www.nicolas.com/fr/contact.html>
- Contacter le service clients par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 10h à 13h-14h à 17h au +33 800 80 20 20 (appel non surtaxé)
- Ou par mail à : service-clients@nicolas.com

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits [<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>]
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région [<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>]



- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07